



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
BAIE-COMEAU TENUE LE LUNDI 21 NOVEMBRE 2022, À 20 h, AU 19, AVENUE
MARQUETTE, EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

SONT PRÉSENTS :

Mme	Joannie Lajeunesse	Conseillère
Mme	Carole Deschênes	Mairesse suppléante
M.	Alain Chouinard	Conseiller
M.	Michel Beaulieu	Conseiller
Mme	Lysandre St-Pierre	Conseillère
M.	Marc Rainville	Conseiller

SONT ABSENTS :

	Poste vacant	Maire
M.	Sébastien Langlois	Conseiller
M.	Serge Deschênes	Conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTS :

M.	François Corriveau	Directeur général
Mme	Annick Tremblay	Greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Vu l'absence du maire suppléant, monsieur Serge Deschênes, il est résolu de statuer immédiatement sur le point 6.1 - Affaires nouvelles, nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante.

1.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, il y a lieu de nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante pour la période déterminée par le conseil municipal.

Considérant que la résolution 2022-203 relative à la nomination du maire suppléant fixe la fin du mandat de monsieur Serge Deschênes à la séance publique du conseil du mois de novembre 2022.

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

De nommer la conseillère, madame Carole Deschênes, afin d'agir à titre de mairesse suppléante pour la période commençant ce jour, jusqu'à la séance ordinaire du conseil municipal du mois de mai 2023.

La mairesse suppléante, madame Carole Deschênes, constatant quorum ouvre la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'adopter l'ordre du jour de la présence séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. 2022-426

Rés. 2022-427



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2022

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2022, à 17 h, a été remise à chaque membre du conseil au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, suivant la Loi sur les cités et villes;

Rés. 2022-428

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre 2022, à 17 h, au 19, avenue Marquette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROJETS DE RÉSOLUTIONS ÉMANANT DES COMITÉS GÉNÉRAUX

4.1 Comité général spécial du 24 octobre 2022

4.1.1 **Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public**

Rés. 2022-429

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-72 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Comité général du 14 novembre 2022

4.2.1 **Réalisation des travaux d'entretien prioritaires, tronçons #5 et #7 - Sentier des Embruns | Soutien financier du FABCCD**

Rés. 2022-430

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport du directeur général portant le numéro DG2022-19 et de l'autoriser à signer la convention de financement afin d'obtenir un premier versement du soutien financier du Fonds Aluminerie de Baie-Comeau pour les collectivités durables (FABCCD) pour la réalisation des travaux d'entretien prioritaires, tronçons #5 et #7 du sentier des Embruns, ainsi que tout autre document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.2 **Vente d'une partie des lots 6 455 522 et 6 486 795 - 16, avenue D'Iberville**

Rés. 2022-431

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-65 et de vendre à monsieur Nicolas Gagnon Lacombe une partie des lots 6 455 522 et 6 486 795, cadastre du Québec, circonscription foncière de Saguenay, contiguë au 16, avenue D'Iberville, d'une superficie d'environ 1 071 m², pour un prix approximatif de 4 284 \$, plus les taxes applicables.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

La vente est faite sans garantie légale.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse suppléante et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'acte de vente et tout autre document nécessaire à cette transaction. Tous les frais et déboursés professionnels sont à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.3 Révision périodique de l'exemption de taxes - Maison Anita-Lebel

Rés. 2022-432

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-75 et de confirmer à la Commission municipale que la Ville n'entend pas demander une audience concernant la demande de révision périodique de l'exemption de taxes de la Maison Anita-Lebel puisque la situation et le mandat de cet organisme n'ont pas changé. La Ville s'en remet donc à la décision de la Commission. Advenant une audience, la Ville ne souhaite pas être présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2.4 Nomination au Service de la culture et des loisirs - Agent de développement plein air

Rés. 2022-433

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-62 afin de procéder à la nomination de madame Stéphanie Harel-Côté au poste d'agente de développement plein air au Service de la culture et des loisirs, selon les conditions normatives du personnel cadre en vigueur, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Comité général du 21 novembre 2022

4.3.1 Addenda au protocole d'entente entre la Ville de Baie-Comeau et le Refuge Animal Le Chapitou

Rés. 2022-434

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-70 et d'autoriser la mairesse suppléante et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole d'entente liant la Ville de Baie-Comeau et le Refuge Animal Le Chapitou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.2 Procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie tenue le mercredi 5 octobre 2022 et officialisation des noms de parcs

Rés. 2022-435

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-73 et d'accepter pour dépôt le procès-verbal de la rencontre du comité de toponymie qui s'est tenue le mercredi 5 octobre 2022.

Il est également résolu de nommer officiellement les parcs suivants afin qu'ils figurent dans la banque de noms de lieux sur le site Internet de la Commission de toponymie du Québec :

- Parc du Lac-Aber (31, avenue Le Gardeur, Marquette);
- Parc de l'Entente (rue Des Colombiers, Mingan);
- Parc de la Rivière (rue Morel, Mingan);
- Parc du Vieux-Poste (rue Rouleau, Mingan);
- Parc des Cèdres (rue des Cèdres, Mingan);
- Parc du Centre Henri-Desjardins (650, rue Henri, Mingan);
- Parc Le Caron (rue Le Caron, Mingan);
- Parc Jean-XXIII (rue Jean-XXIII, Mingan).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.3 Nominations - Comités, commissions et organismes paramunicipaux

Rés. 2022-436

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-78 et de nommer un substitut, en remplacement de madame Carole Deschênes, afin de siéger au sein de l'organisme suivant :

Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan

La conseillère Lysandre St-Pierre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.4 Nomination au Service des travaux publics et services techniques - Technicien en instrumentation, contrôle et programmation

Rés. 2022-437

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-53 afin de procéder à la nomination de monsieur William Morin au poste de technicien en instrumentation, contrôle et programmation au Service des travaux publics et services techniques, selon les termes de la convention collective en vigueur du Syndicat de la fonction publique de la Ville de Baie-Comeau, section locale 2915, sous réserve notamment de la période de probation, des examens médicaux et toute autre vérification pouvant s'avérer nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.5 Liste des embauches - Octobre 2022

Rés. 2022-438

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice des ressources humaines portant le numéro RH2022-63 et d'accepter pour dépôt la liste des embauches pour le mois d'octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.6 Programme d'aide financière pour la formation - Pompiers à temps partiel

Considérant que la Ville de Baie-Comeau désire bénéficier de l'aide financière offerte par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel;

Considérant que la Ville de Baie-Comeau prévoit la formation de 12 pompiers pour le programme Pompier 1 au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Manicouagan en conformité avec l'article 6 du Programme;

Rés. 2022-439

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-15 et de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.7 Migration du 9-1-1 prochaine génération

Rés. 2022-440

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-16 et de l'autoriser à signer le document « Entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération », pour que le CAUREQ puisse débiter les tests nécessaires à sa migration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.8 Appel d'offres 2022-60 - Acquisition de deux niveleuses

Rés. 2022-441

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-24 et d'accorder le contrat d'acquisition de deux niveleuses à Toromont Cat, pour la somme de 1 098 518 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-60 et de procéder à la publication de l'appel d'offres pour le financement par crédit-bail de ces niveleuses sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.9 Règlement 2021-1031 - Modification au contrat - Appel d'offres 2021-02 - Acquisition de camionnettes neuves et usagées

Rés. 2022-442

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-25 et d'autoriser la modification du contrat de fourniture de cinq camionnettes, suite à l'appel d'offres 2021-02 octroyé à Laflèche Auto (1987) ltée le 15 mars 2021, par l'ajout d'une camionnette additionnelle, portant le montant du contrat à 284 873,84 \$, taxes incluses, le tout conformément à l'article 8.6 du Règlement 2021-1031 sur la gestion contractuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.10 Appel d'offres 2022-65 - Analyse de l'eau potable et des eaux usées

Rés. 2022-443

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-28 et d'accorder le contrat d'analyse de l'eau potable et des eaux usées au laboratoire H2Lab inc. pour une durée de cinq ans, incluant deux années optionnelles, pour la somme de 205 803,37 \$, plus les taxes applicables, le tout découlant de l'appel d'offres 2022-65.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.11 Protocole d'entente - Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc.

Rés. 2022-444

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-47 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec l'organisme « Festival du film international de Baie-Comeau (Cinoche) inc. », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 4 000 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 8 160 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.12 Protocole d'entente - Maison des jeunes La Relève

Rés. 2022-445

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-51 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025, avec l'organisme « La maison des jeunes La Relève », prévoyant le paiement du coût du loyer du point de service du secteur Marquette ainsi qu'une contribution en biens et services d'une valeur de 1 000 \$ annuellement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.13 Protocole d'entente - La Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau

Rés. 2022-446

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-53 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027 avec la Corporation de gestion de la salle de spectacle de Baie-Comeau pour la gestion du complexe culturel appelé « Centre des arts de Baie-Comeau », prévoyant de verser une aide financière de 413 100 \$, plus taxes applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 à 2027, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.14 Protocole d'entente - Les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles

Rés. 2022-447

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-54 et d'autoriser la signature d'un protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec l'organisme « Les amis du Boisé de la Pointe St-Gilles », prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 1 500 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 5 100 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.15 Protocole d'entente - Association récréative du Lac Malfait

Rés. 2022-448

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-55 et de l'autoriser à signer le protocole d'entente d'une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec l'Association récréative du Lac Malfait, pour la gestion de la base plein air, prévoyant une contribution en biens et services d'une valeur de 3 500 \$ annuellement ainsi qu'une aide financière de 8 160 \$, plus taxes si applicables, pour l'année 2023. Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé au 1^{er} janvier en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.16 Addenda - Protocole de gestion du Drakkar de Baie-Comeau

Rés. 2022-449

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-56 et d'autoriser la mairesse suppléante et le président du Club de hockey junior majeur de Baie-Comeau inc., ou leur remplaçant, à signer l'addenda au protocole de gestion du Drakkar liant la Ville de Baie-Comeau et Hockey junior Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.17 Aide financière - Académie de danse Baie-Comeau, École de musique Côte-Nord inc. et Orchestre à cordes de Baie-Comeau

Rés. 2022-450

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-57 et d'autoriser le versement annuel de l'aide financière ci-dessous, plus les taxes applicables, pour les cinq prochaines années, soit 2023, 2024, 2025, 2026 et 2027, et ce, afin d'aider au bon fonctionnement des organismes suivants :

- 2 000 \$ Orchestre à cordes de Baie-Comeau
- 6 000 \$ École de musique Côte-Nord inc.
- 6 000 \$ Académie de danse de Baie-Comeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.18 Protocoles d'entente - Patinoires extérieures

Rés. 2022-451

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-58 et de l'autoriser à signer les protocoles d'entente de trois ans, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2025 pour les cinq patinoires extérieures, prévoyant une aide financière et une contribution en biens et services comme suit pour l'année 2023 :

Patinoire extérieure	Aide financière	Biens et services
Saint-Sacrement	3 800 \$	2 000 \$
Trudel	3 300 \$	2 000 \$
Saint-Georges	2 300 \$	2 000 \$
Complexe récréatif Henry-Leonard	2 300 \$	2 000 \$
Parc des Pionniers	2 300 \$	2 000 \$

Pour les années 2024 et 2025, le montant de l'aide financière sera indexé selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC). L'indexation annuelle ne peut dépasser 2 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.19 Lettre d'entente - Patinoire extérieure avenue Laval

Rés. 2022-452

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-60 et de l'autoriser à signer une lettre d'entente d'un an, soit du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023 avec l'organisme « Patinoire Avenue Laval » pour l'opération de la patinoire extérieure située sur l'avenue Laval, prévoyant le remboursement de la prime d'assurance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.20 Protocole d'entente - Croisières Baie-Comeau

Rés. 2022-453

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des communications et tourisme portant le numéro CO2022-15 et d'autoriser le directeur général, ou son remplaçant, à signer le protocole d'entente d'une durée de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, avec l'organisme « Croisières Baie-Comeau » pour son fonctionnement et la gestion des opérations d'accueil des croisières internationales. Ce protocole d'entente prévoit une contribution financière d'un minimum de 50 % du déficit d'opération annuel de l'organisme, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.21 Mise à niveau majeure du système de facturation d'électricité

Rés. 2022-454

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-10 et d'accorder le contrat de fourniture de migration du système de facturation d'électricité à Harris sans appel d'offres selon l'article 573.3, alinéa 6 a) de la Loi sur les cités et villes, afin d'assurer la compatibilité avec les systèmes en place. Le coût du contrat s'élève à 241 500 \$ plus les taxes applicables, moins le crédit excédentaire de 117 879,38 \$ taxes



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

incluses, en plus d'un contrat d'entretien et de soutien annuel s'élevant à 58 725 \$, incluant l'hébergement, plus les taxes applicables. Les sommes nécessaires seront puisées à même le Règlement d'emprunt 2012-818 pour la migration du système et dans le Règlement d'emprunt 2022-1046 pour le portail web.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.22 Résolution 2021-275 - Annulation du solde résiduaire réservé au fonds de roulement

Rés. 2022-455

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2022-12 et d'autoriser l'annulation, au fonds de roulement, du solde résiduaire de 132 298,12 \$ attribué aux travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et travaux de voirie sur le boulevard Comeau, découlant de l'appel d'offres 2021-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.23 Appel d'offres 2019-27 - Contrôle biologique des insectes piqueurs - Prolongation des services pour l'année 2023

Rés. 2022-456

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur adjoint aux services techniques portant le numéro ST2022-14 et de prolonger le contrat de la firme Conseiller Forestier Roy inc. pour l'année 2023, selon les termes de l'appel d'offres 2019-27 - Contrôle biologique des insectes piqueurs, pour la somme de 97 318,81 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.24 Modification de la résolution 2022-328 - Appel d'offres 2022-42 - Aménagement d'une place publique - Centre-ville du Plateau

Considérant la résolution 2022-328 accordant le contrat pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau à Les Entreprises G & M Laplante ltée, pour la somme de 2 268 372,94 \$, plus les taxes applicables;

Considérant qu'une partie de la dépense de 1 316 000 \$ devait être financée à 50 % à même le fonds de roulement avec une période de remboursement de dix ans et la somme restante à même le surplus cumulé au 31 décembre 2021;

Considérant l'entrée en vigueur du Règlement 2022-1061 modifiant le Règlement 2021-1038 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 1 690 140 \$;

Considérant que la Ville désire financer la somme qui était prévue au surplus cumulé au 31 décembre 2021 à même le règlement d'emprunt 2021-1038, pour l'aménagement d'une place publique au centre-ville du Plateau;

Rés. 2022-457

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-76 et de modifier la résolution 2022-328 afin de prévoir que la somme additionnelle de 1 316 000 \$ sera financée à 50 % au fonds de roulement avec une période de remboursement de dix ans et que le solde sera financé au Règlement d'emprunt 2021-1038.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

4.3.25 Renouvellement convention d'exploitation - Société d'habitation du Québec - Office d'habitation de Manicouagan

Rés. 2022-458

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-77 et de renouveler la convention d'exploitation de l'ensemble immobilier numéro 1158 à partir du 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an.

Il est également résolu d'autoriser la mairesse suppléante et la greffière, ou leur remplaçant, à signer l'entente à intervenir entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Baie-Comeau et l'Office d'habitation de Manicouagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.26 Listes de comptes 2022-37, 2022-38, 2022-39, 2022-40 et 2022-41

Rés. 2022-459

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-78 et d'approuver le paiement des comptes mentionnés sur les listes 2022-37, 2022-38, 2022-39, 2022-40 et 2022-41 pour les périodes 37, 38, 39, 40 et 41.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.27 Entente transport adapté 2023 à 2025

Rés. 2022-460

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-79 et d'autoriser la mairesse suppléante et la greffière, ou leur remplaçant, à signer le contrat du transport adapté avec le Groupe de la Côte inc. pour les années 2023, 2024 et 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.28 Autorisation de dépôt pour demande d'aide financière - Transport collectif

Rés. 2022-461

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la trésorière et directrice des finances portant le numéro TR2022-80 et d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière de 20 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le Programme d'aide aux nouvelles mobilités (NOMO).

Il est également résolu d'autoriser madame Annick Morin, ou son remplaçant, comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.29 Compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme tenue le mercredi 19 octobre 2022

Rés. 2022-462

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-32 et d'accepter, pour dépôt, le compte rendu de la rencontre du comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le mercredi 19 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.30 Dépôt de la demande de subvention au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP)

Rés. 2022-463

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-33 et d'autoriser la présentation de la demande d'aide financière au Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, afin de se doter d'un Plan de protection de la source d'eau potable, et de désigner madame Julie Malouin, écoconseillère, comme personne autorisée à agir et à signer les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Il est également résolu que la Ville de Baie-Comeau s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.31 Données sur les prélèvements d'eau

Considérant que les données relatives aux prélèvements d'eau par les industries au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

Considérant que les intérêts commerciaux privés sont priorisés au détriment du droit du public de s'informer des impacts sur l'eau et de l'état de cette richesse collective;

Considérant que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

Considérant que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

Considérant que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

Considérant la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'une modification législative doit être considérée et qu'il est demandé au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public;

Considérant le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

Rés. 2022-464

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-35 et :

- De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

- De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;
- De demander aux MRC et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet;
- De transmettre une copie de la présente résolution au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.32 Appui au projet de Plan d'aménagement pour favoriser la biodiversité (Phase 1) du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire

Rés. 2022-465

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-37 et d'appuyer l'initiative du Comité ZIP de la rive nord de l'estuaire. Il est également résolu de réserver la somme de 2 000 \$ à même le budget du développement durable en 2023 en perspective d'une réponse favorable du *Programme maritime pour la biodiversité du Saint-Laurent*, et ce, pour la réalisation du *Plan d'aménagement pour favoriser la biodiversité (Phase 1)* visant le secteur du parc des Pionniers et de désigner madame Julie Malouin, écoconseillère, comme personne autorisée à représenter la Ville de Baie-Comeau dans le cadre du projet et à signer tout document nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.33 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-466

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur de la culture et des loisirs portant le numéro CL2022-50 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.34 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-467

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la directrice du développement économique portant le numéro DE2022-18 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.35 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-468

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport du directeur de la sécurité publique - protection incendie portant le numéro DSP2022-14 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.36 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-469

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport de la greffière et directrice des affaires juridiques portant le numéro GC2022-69 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.37 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-470

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des technologies de l'information portant le numéro TI2022-09 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.38 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-471

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-26 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois d'août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3.39 Rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public

Rés. 2022-472

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Alain Chouinard

De donner suite au rapport du directeur des travaux publics et services techniques portant le numéro TP2022-27 et d'accepter pour dépôt son rapport de dépenses de plus de 10 000 \$ et inférieures au seuil d'appel d'offres public pour le mois de septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. DÉROGATIONS MINEURES ET DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

5.1 Dérogation mineure - 6, avenue D'Iberville (vestibule)

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Malgré que la demande vise des travaux n'ayant pas fait l'objet d'un permis de construction;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser la marge latérale du vestibule situé en cour latérale de la résidence située au 6, avenue D'Iberville. Le vestibule est situé à une distance de 1,44 m de la ligne de lot, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 2 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Dérogation mineure - 6, avenue D'Iberville (remise)

Considérant que la dérogation demandée respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que l'application du règlement cause un préjudice sérieux à la personne qui procède à la demande de dérogation;

Considérant que la dérogation demandée ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

Considérant que la dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique ni de santé publique et qu'elle ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être en général;

Considérant que la demande vise des travaux en voie de réalisation ayant fait l'objet d'un permis de construction portant le numéro 7-R-82;

Considérant que la dérogation demandée relève d'un caractère mineur;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter la demande de dérogation mineure permettant de régulariser les marges latérale et arrière de la remise située en cour arrière de la résidence située au 6, avenue D'Iberville. La remise est située à une distance de 0,79 m de la ligne de lot latérale et à 0,57 m de la ligne de lot arrière, alors que la réglementation d'urbanisme prévoit une distance minimale de 0,9 m pour ce type de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Ce point a été traité en ouverture de la séance.

6.2 Dépôt des états comparatifs par la trésorière

Les états comparatifs préparés par la trésorière et directrice des finances, conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, sont déposés.

Rés. 2022-473

Rés. 2022-474



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

6.3 Avis de vacance

Considérant que le mandat du conseiller du district 1 - Saint-Sacrement, monsieur Sébastien Langlois, a pris fin le 20 novembre 2022, date de sa démission;

Considérant que le poste de conseiller du district 1 - Saint-Sacrement devient vacant plus de 12 mois avant le jour prévu pour l'élection générale de novembre 2025;

Considérant que le mandat du conseiller du district 3 - Trudel, monsieur Serge Deschênes, a pris fin le 20 novembre 2022, date de sa démission;

Considérant que le poste de conseiller du district 3 - Trudel devient vacant plus de 12 mois avant le jour prévu pour l'élection générale de novembre 2025;

Considérant qu'une élection partielle aura lieu le 19 février 2023 afin de combler le poste vacant à la mairie;

La greffière avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance aux postes de conseiller des districts 1 - Saint-Sacrement et 3 - Trudel de la Ville de Baie-Comeau;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Marc Rainville

D'accepter le dépôt de l'avis de vacance émis par la greffière. L'élection sera tenue le 19 février 2023 afin de combler les postes de conseiller des districts 1 - Saint-Sacrement et 3 - Trudel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Premier projet de résolution - Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - 505, place Jean-Trudel

Considérant que les impacts du projet sur le milieu d'insertion, lequel présente une forte homogénéité, sont préoccupants;

Considérant que la qualité d'intégration du projet est faible, notamment en regard du terrain qui ne possède pas la superficie requise pour accueillir les usages complémentaires à l'usage multifamilial;

Considérant que la qualité d'intégration du projet est faible, notamment en regard de la superficie restreinte du bâtiment, qui rend difficile l'intégration de cinq logements qui ne répondent pas tous aux exigences municipales en matière de superficie minimale;

Considérant que la proposition d'aménagement extérieur des lieux, qui ne comporte pas suffisamment d'espace libre commun aménagé et qui est dérogoire quant aux matériaux de revêtement du stationnement, est de faible qualité;

Considérant que la qualité organisationnelle du projet est faible en regard de la non-conformité des allées de circulation qui pourrait compromettre la sécurité des lieux;

Considérant qu'aucune demande de permis n'a été effectuée pour l'aménagement des logements;

Considérant que le bâtiment ne respecte pas le Code de construction pour les bâtiments, notamment à l'égard des exigences relatives aux issues;

Malgré que le projet réponde à un besoin de logement;

Il est proposé par : la conseillère Lysandre St-Pierre
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

Rés. 2022-475

Rés. 2022-476



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

De donner suite au rapport de la directrice de l'urbanisme et service à la clientèle portant le numéro URB2022-34 et de refuser le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) consistant en la modification de l'occupation de l'immeuble situé au 505, place Jean-Trudel afin de régulariser les cinq logements, le tout tel qu'illustré sur les plans joints à la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. AVIS DE MOTION

7.1 Projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville

Le conseiller Alain Chouinard donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville.

Ce règlement est adopté afin d'ajouter un poste d'assistant au président d'élection, d'augmenter le tarif journalier du PRIMO et du secrétaire ainsi que le tarif pour chaque formation ou dépouillement du scrutateur et du secrétaire.

7.2 Projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Le conseiller Michel Beaulieu donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

Ce règlement est adopté afin de mettre à jour les lois et normes auxquelles il y est fait référence ainsi que les amendes.

7.3 Projet de règlement - Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$

La conseillère Joannie Lajeunesse donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement concernant le plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes, décrétant un emprunt de 2 000 000 \$.

Ce règlement est adopté afin de procéder à la réalisation de projets informatiques.

7.4 Projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

La conseillère Lysandre St-Pierre donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

Ce règlement est adopté afin d'appliquer une augmentation de 3 % à la plupart des tarifs municipaux.

7.5 Projet de règlement - Travaux d'immobilisation 2023 - Emprunt de 4 178 200 \$

Le conseiller Marc Rainville donne avis de motion indiquant que lors d'une prochaine séance, il sera soumis pour adoption au conseil un projet de règlement pour des travaux d'immobilisation 2023, décrétant un emprunt de 4 178 200 \$.



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

Ce règlement est adopté afin de procéder à des travaux de voirie, à la réfection de plusieurs bâtiments et aménagements municipaux ainsi qu'à la vidange de boues des étangs aérés.

8. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT

8.1 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies

Rés. 2022-477

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : la conseillère Joannie Lajeunesse

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 97-519 concernant la prévention et le combat des incendies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau

Rés. 2022-478

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2011-798 concernant la tarification des services dispensés par la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville

Rés. 2022-479

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'accepter pour dépôt le projet de règlement modifiant le Règlement 2021-1034 fixant la rémunération payable au personnel électoral et référendaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Dépôt d'un projet de règlement - Plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$

Rés. 2022-480

Il est proposé par : le conseiller Alain Chouinard
Appuyé par : le conseiller Michel Beaulieu

D'accepter pour dépôt le projet de règlement concernant le plan directeur informatique, consolidation des systèmes actuels et intégration de nouveaux systèmes - Emprunt de 2 000 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Dépôt d'un projet de règlement - Travaux d'immobilisation 2023 - Emprunt de 4 178 200 \$

Rés. 2022-481

Il est proposé par : le conseiller Michel Beaulieu
Appuyé par : le conseiller Alain Chouinard



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

D'accepter pour dépôt le projet de règlement pour des travaux d'immobilisation 2023 - Emprunt de 4 178 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

9.1 Règlement 2022-1063 modifiant le Règlement 2018-959 concernant le traitement des élus municipaux

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au Règlement 2018-959 concernant le traitement des élus municipaux afin d'ajuster la rémunération du maire suppléant en cas d'absence du maire pour une période de plus de 21 jours;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 19 septembre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : le conseiller Marc Rainville
Appuyé par : la conseillère Lysandre St-Pierre

D'adopter le Règlement 2022-1063 modifiant le Règlement 2018-959 concernant le traitement des élus municipaux. Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, la mairesse suppléante est en faveur de l'adoption de ce règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Règlement 2022-1066 modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau

Considérant qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'annexe A du Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau afin de modifier la composition du comité de retraite et le mode d'envoi de l'avis de convocation;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors d'une séance publique du conseil municipal tenue le 17 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : le conseiller Michel Beaulieu

D'adopter le Règlement 2022-1066 modifiant le Règlement 2021-1033 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Baie-Comeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. CORRESPONDANCE ET PÉTITIONS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse suppléante invite les membres du conseil et les personnes présentes à poser des questions.

Monsieur Martin Lafontaine, quartier La Chasse, pose des questions concernant le lac Malfait. Également, il demande si la fermeture de PF Resolu a un impact sur les revenus de taxes et

Rés. 2022-482

Rés. 2022-483



Procès-verbal du conseil municipal de Baie-Comeau

s'il existe un mécanisme pour quantifier la pollution d'Alcoa. Il demande si le Jardin des glaciers est chauffé.

Madame Audrey Paradis, quartier Mgr-Bélanger, pose des questions concernant la reconnaissance des bénévoles, plus particulièrement les jeunes.

Monsieur Johan Zanardo pose des questions concernant la pétition sur le transport en commun et sur les démarches faites par la Ville.

Monsieur Martin Lafontaine précise qu'il n'y a aucun transport à l'Oasis des pionniers.

12. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : la conseillère Joannie Lajeunesse
Appuyée par : la conseillère Lysandre St-Pierre

Que l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée, il est 21 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CAROLE DESCHÊNES
MAIRESSE SUPPLÉANTE

ANNICK TREMBLAY
GREFFIÈRE

Rés. 2022-484